

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 » — 13 »
Trois mois, — . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. — Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La discussion générale sur le projet d'Adresse a été close mercredi.

Cette séance a été ouverte par un discours de M. Kolb-Bernard qui a traité les questions religieuses dans leurs rapports avec la politique.

M. le marquis d'Havrincourt, qui a pris ensuite la parole, a répondu à ceux qui réclament le développement des institutions libérales. Un mot de l'honorable député a amené des interruptions empreintes d'une vivacité regrettable, et qui a causé une grande émotion.

La séance s'est terminée par un discours de M. Glais-Bizoin, qui a développé, en les exagérant, les doctrines de M. Thiers.

Jeudi le Corps-Législatif a passé à la discussion des paragraphes de l'Adresse.

Les principaux amendements formulés sur le paragraphe 1^{er} sont relatifs : 1^o au développement de la liberté politique, dont le programme a été tracé par les membres de l'opposition qui imposent la réunion Marie ;

2^o Aux modifications à introduire dans le régime actuel de la presse, en remplaçant la juridiction administrative par celle des tribunaux. Cet amendement est signé par plusieurs membres de la majorité.

Avant la discussion sur le projet d'Adresse, la Chambre s'est occupée de la vérification des pouvoirs de M. Fabre, député du Gard, contre laquelle des protestations très-vives ont été formulées.

Les nouvelles d'Amérique sont défavorables à la Confédération du Sud, qui semble déterminée à se retrancher dans un dernier et suprême effort, en concentrant toutes ses forces. Le Nord reculera-t-il devant cette sanglante lutte? Offrira-t-il aux confédérés des propositions acceptables? Le Sud, en armant les noirs, les émancipe; et par là, le grand prétexte de la guerre entreprise par le Nord se trouve écarté. L'union pourrait ainsi recommencer sur de nouvelles bases. Ces événements, quels qu'ils soient, auront de vastes conséquences. Voici ce que nous lisons dans une brochure récente (1) :

« M. Seward s'écriait déjà, dans un discours prononcé en 1858 : « De deux choses l'une, dans cinquante ans, ou la race africaine ou la race anglo-saxonne prédominera sur ce continent. Or, l'esclavage est favorable à la propagation du nègre; celui-ci se multiplie dans des proportions effrayantes pour le Nord. Donc, il faut détruire l'esclavage. Celui-ci détruit, il sera plus aisé de substituer le travail blanc au travail noir. » Ce qui signifie, en d'autres termes, qu'il s'agit de déposséder le Sud et de prendre sa place. Aussi, dès le commencement de la guerre, on a pu lire, dans un des journaux les plus répandus de New-York, une lettre écrite par un officier fédéral opérant dans le Kentucky, et dans laquelle il y avait ce passage : « Le climat de ces contrées est doux, la fertilité du sol admirable. Avec le domaine d'un seul de ces cheva-

(1) Du Panlatinisme. Nécessité d'une alliance entre la France et la Confédération du Sud, par le Dr Alfred Mercier.

liers du Sud, nous pourrions faire vingt-cinq à trente fermes : dites à nos amis du New-Hampshire et du Connecticut de se tenir prêts avec tous les instruments d'exploitation nécessaires. »

« On crie vainement aux fédéraux que leur indépendance va s'engloutir dans le despotisme militaire. Que leur importe? ils sont rassasiés de libertés; ils en ont tant abusé! Ils ont soif maintenant de puissance. Etre forts, être les maîtres du Nouveau-Monde, et faire trembler les puissances maritimes de l'Europe, voilà désormais la grande ambition qui les anime. Si jamais ils parviennent à conquérir le Sud, ils acquerront une audace et une confiance en eux-mêmes, qui ne connaîtront pas de bornes. Ce jour-là, on ne saurait en douter, ils tourneront leurs armes contre le Mexique.

Il ne faut pas se le dissimuler, l'établissement d'une monarchie au Mexique est, aux yeux des Américains, une déclaration de guerre. Il est même fort possible qu'ils n'attendent pas la solution de leur différend avec le Sud pour se livrer à des actes d'hostilité contre la France. Peu leur importe que d'autres puissances, conjointement avec la France, reconnaissent la Confédération du Sud. Ils se sentent capables de soutenir une guerre de trente ans, s'il le faut. Et d'ailleurs, ils ont la conviction que l'Angleterre ne se mettra jamais de la partie, et ils ont confiance dans leur meilleure alliée, la Russie. Qu'on suppose les fédéraux sortant victorieux d'une lutte avec des ennemis du dedans et du dehors; car enfin, grâce aux complications de l'avenir et aux vicissitudes des choses humaines, cela

pourrait avoir lieu. Qui les arrêterait désormais? Qui ne voit que dès ce moment le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud seraient voués au sort que les Romains firent subir jadis aux différents peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique? »

Le Mexique s'organise avec rapidité sur le patron de la France : d'autres principes l'auraient rapproché de la Confédération du Sud et lui auraient permis une alliance dont l'espérance est anéantie. La crise des États-Unis se dénotera en dehors de toute intervention étrangère, et dès lors le résultat, quel qu'il soit, accroîtra la prédominance de l'élément américain. (Le Monde.)

On écrit de Vienne, le 28 mars :

La discussion générale sur le budget de 1865 a été close aujourd'hui à la Chambre des députés.

M. de Schmerling a fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement est d'accord avec la Chambre sur l'utilité des économies à effectuer; il ne diffère d'avis avec elle que sur les chiffres. D'un côté, on demande au gouvernement une attitude ferme et décidée dans les questions de politique extérieure; d'un autre côté, on déclare que l'Autriche doit, comme un Etat en décadence et privé de crédit, s'interdire toute démarche active au dehors. Cela est peu propre à fortifier la position de l'Autriche à l'étranger.

« Jamais la Chambre des députés prussiens, dans ses luttes constitutionnelles, n'a conseillé à son gouvernement d'abandonner sa position de grande puissance.

FEUILLETON.

10

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

Jeanne obéit; cette nature violente, impérieuse, était domptée; tous les fidèles défilèrent devant Justine et Jeanne; mais l'attitude de la jeune fille était si humble, si touchante de résignation et de ferveur, que nul n'osa, même du regard, lui témoigner mépris, aversion ni répugnance. Une seule femme se montra cruelle. La Magdeleine, au lieu de prier, avait pendant toute la durée du service divin, cherché une vengeance contre les deux femmes. Elle avait deviné que, sous cette apparence charitable, Justine cachait une noble fierté, et que l'humiliation était l'arme la plus terrible qu'on pût employer contre elle.

Ses instincts la servirent à souhait. Quand elle passa devant Jeanne, elle s'arrêta avec affectation, tira de sa poche un liard et le jeta sur les genoux de la pauvre femme.

Jeanne resta impassible; l'aumône lui était familière, et Justine se leva tout indignée de cette in-

jure, et son regard alla foudroyer l'audacieuse insolente, quand, en levant les yeux, la pauvre enfant aperçut appuyé contre un pilier de l'église, un jeune homme en uniforme de chirurgien de marine. La stupéfaction et le chagrin se peignaient sur le visage de l'étranger... A cette vue, Justine pâlit affreusement; elle retomba presque inanimée sur le banc de chêne.

La Magdeleine, sûre d'avoir frappé sa victime au cœur, sortit en ricanant.

Derrière elle, l'officier de santé, aussi pâle que Justine, sur laquelle il ne jeta pas même un regard.

L'accablement de la pauvre enfant dura plus d'une demi-heure; l'église était déserte depuis longtemps, qu'elle était encore à genoux.

Enfin, tirée de sa prostration par une parole de Jeanne, elle se leva et se dirigea dans la sacristie. Elle prit avec la personne chargée de ce soin les dispositions voulues pour avoir le jour même le droit d'occuper deux places sur un banc qu'elle désignait et sur lequel elle avait remarqué des vides, après quoi elle sortit, s'efforçant de paraître calme.

Comme à leur arrivée, les commères curieuses les attendaient au passage; mais il était facile de voir que les dispositions étaient moins hostiles, surtout

de la part des hommes, qui n'avaient pu échapper à l'influence du regard et du sourire sympathique de Justine.

On les laissa passer cette fois sans dire un mot. Just, en tacticien habile, prit l'arrière-garde.

Quand elles furent rentrées au logis, Justine, qui avait fait des efforts surhumains pour contenir ses pleurs, éclata en sanglots déchirants.

Vainement Jeanne, désolée essayait-elle de calmer cette douleur poignante dont elle croyait connaître la véritable cause; elle n'y pouvait parvenir, caresses et paroles, rien n'y faisait; la pauvre enfant pleurait avec rage.

L'éducation qu'elle avait reçue de deux générations n'avait en rien affaibli la noblesse du sang des Harthem et des Parsfell qui coulait dans ses veines à son insu. Elle se sentait des élans de fierté, de courage, de dignité, d'orgueil même. L'instinct de l'aristocratie se réveillait soudainement en elle; le vieil esprit de sa caste se révélait chez l'humble paysanne.

elle pouvait donner au pauvre qui lui tendait la main; et voilà qu'on la traitait elle-même en mendiant! Voilà qu'elle habitait avec une femme qui devait son existence à la charité publique!

Ce n'était pas assez d'être devenue tout-à-coup et sans motif l'objet de l'aversion de tout un village et l'objet de la haine d'une méchante femme, le mépris et la pitié venaient encore la frapper.

Son énergie s'accrut, et eût affronté sanglant, elle l'avait subi devant l'homme qu'elle aimait! devant celui qui, appréciant naguère ses qualités, rendant hommage à sa beauté, lui avait fait comprendre qu'en dehors de la reconnaissance et de l'amitié, il est un sentiment plus vif qui remplit le cœur.

Hélas! oui, Justine connaissait l'amour, et sa répugnance à quitter la Normandie n'était autre chose que la crainte de ne plus voir l'objet de son affection.

Fils de cultivateurs aisés, M. Rainbaud, chirurgien de marine, était venu passer quelques mois de congé au milieu de sa famille, fixée depuis longtemps dans le village où était élevée Justine. Le contraste qui existait entre la jeune fille et ses compagnes n'avait pas tardé à la faire remarquer du jeune chirurgien; la distinction naturelle de ses manières,

Le gouvernement autrichien espère voir arriver, par un développement calme, la solution finale de la question hongroise. Personne ne songe à octroyer des lois en Hongrie. Les projets élaborés pour le Reichsrath restreint prouveront que le gouvernement se préoccupe du développement de la Constitution.

Sur la question financière, M. de Schmerling fait observer que les réductions du budget ne constituent pas seules un remède radical; la Chambre doit proposer des moyens efficaces, et ne pas toujours dire qu'il est impossible de remédier au mal.

La vie constitutionnelle ne sera possible que par l'accord et l'action commune de la représentation de l'empire et du gouvernement. L'un et l'autre s'efforcent de travailler au salut du pays, bien qu'avec des moyens différents.

Abstraction faite de la question de savoir si en Autriche le régime rigoureusement parlementaire est possible, et si l'on y peut gouverner avec un ministère issu de la majorité parlementaire, M. de Schmerling ne voit dans la Chambre actuelle aucun parti compacte avec un programme nettement dessiné qui soit en mesure de prendre en main l'administration du pays.

Le ministère actuel croit donc ne pas agir contre sa conscience en continuant à servir l'empereur, malgré quelques votes défavorables de la Chambre.

Le ministre d'Etat a terminé son discours par l'assurance que la devise du gouvernement était et serait toujours : « Fidélité à l'empereur. »

Les lettres de Rome, du 24, disent qu'un bataillon français de chasseurs à pied a cerné la montagne de Pofi, où se trouvent réunies les principales bandes de brigands.

La télégraphie privée nous apporte un résumé de l'allocution pontificale prononcée dans le consistoire qui a été tenu le 28 mars. Le saint-père se serait exprimé avec beaucoup d'amertume sur le dissentiment qui a éclaté au Mexique entre le gouvernement et le clergé; il a ensuite remercié les évêques du monde catholique du zèle qu'ils mettent à défendre la religion et la liberté de l'Eglise, malgré les décrets de l'autorité civile.

Ce n'est pas évidemment sur une simple analyse télégraphique qu'on peut apprécier une aussi importante allocution; nous devons en attendre le texte complet qui, d'après les dépêches, a été publié par le *Journal de Rome*.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 28 mars 1865.

Mon cher Directeur,

Notre génération, sérieuse à la surface et légèrement entachée de *cant* britannique, a de-

puis longtemps rayé de ses usages le carnaval traditionnel, les mascarades et les travestissements légendaires qui amusaient nos pères et qui ont fait les délices de notre enfance. La folie n'agit plus ses grelots sur la voie publique; elle s'est réfugiée dans les bals, et a déserté le Forum.

Les divertissements de la mi-carême ont la vie plus dure, et s'ils manquent complètement de distinction, ici du moins ils ont plus d'éclat et font plus de tapage que les saturnales du mardi-gras. Il serait peut-être facile d'expliquer cette différence entre les deux journées officiellement consacrées au plaisir. Le mardi-gras, tout le monde est plus ou moins exténué et blasé; le carnaval a épuisé l'entrain des plus robustes et des plus déterminés enfants de Momus (vieux style). On sait d'ailleurs que les premières semaines de carême ne sont pas bien austères, et on les considère généralement comme une prolongation du carnaval tempéré.

Donc on n'éprouve pas le besoin irrésistible de dire un adieu frénétique aux joies et aux pompes mondaines, et de concentrer, dans un trépignement suprême, toutes les folles joies dont on va se trouver sevré. Mais, la mi-carême, c'est tout autre chose. On sait que c'est l'introduction de la seconde moitié du carême, la moitié sérieuse, celle où l'on fait pénitence, en mangeant des langoustes, etc., etc. Adieu les danses, foin des travestissements! Le soleil des pianistes se lève sur les salons épouvantés. C'est la saison des crevettes, c'est le moment des sonates et des concertos.

Aussi, il faut voir avec quelle ardeur, avec quel délire les malheureux qui vont être condamnés à ce régime débilissant se cramponnent aux festins plantureux et aux bacchanales de la mi-carême. Malheureusement, cette année, le temps ne s'est pas prêté aux vœux des blanchisseuses et des porteurs d'eau, dont, vous ne l'ignorez pas, c'est la fête ce jour-là. Cependant, tous les lavoirs de la capitale étaient en fête.

On a bien vu des chars, pavoisés avec plus ou moins de bon goût, promener les réclames vivantes et imprimées de certains établissements; on a bien vu çà et là des blanchisseuses transies de froid se blottissant sous les coussins des tapissières enrubanées, quelques travestissements qui avaient emprunté leur originalité aux vieux fonds des magasins de costumes: un polichinelle d'ici, une pierrette de là, et une foule immense qui s'écrasait les pieds sur les boulevards, tel était le plus séduisant aspect de la fête que le calendrier grégorien a ménagée le 23 mars.

Vers trois heures, de violentes bourrasques de neige se sont abattues sur Paris. En un clin d'œil, brillantes cavalcades, chars pavoisés, déguisements et promeneurs avaient disparu et cherchaient un refuge dans les passages ou

sous les portes cochères. Il est vrai qu'on aurait pu se croire brusquement ramené aux plus mauvais jours de l'hiver. La neige tombait à flocons gros et tellement serrés que l'air en était complètement obscurci. Une heure après, il n'y paraissait plus et la promenade recommençait de plus belle.

Dans la soirée, la ville était animée et joyeuse. Le bal de l'Opéra avait attiré plus de monde que jamais. Quant au grand monde officiel, il se trouvait réuni dans une soirée magnifique donnée à l'ambassade autrichienne, les danseurs en habit noir et en culotte courte, les danseuses costumées et masquées.

Au plus beau moment du bal, on a vu apparaître, comme dans *Lucrece Borgia*, douze moines en robe de bure blanche, portant en noir sur leurs poitrines l'aigle à deux têtes, et s'avancant processionnellement avec une majestueuse gravité. Un instant on a frémi, et les attachés de l'ambassade prussienne ont cherché d'un regard épouvanté les cercueils destinés aux victimes du poison des Borgia. Mais on s'est bientôt rassuré en devinant sous ces graves capuchons douze des plus jeunes et plus jolies têtes du monde officiel.

Dimanche soir, jour des réunions hebdomadaires chez la princesse Mathilde, les salons de son Altesse sont restés fermés, par suite de la mort de son chevalier d'honneur, le général Bougenel, mort le matin d'une fluxion de poitrine, à l'âge de 78. Né à Paris en 1786, après avoir servi fort jeune dans la marine, M. Bougenel était entré à l'École militaire de Fontainebleau, et avait été attaché, en 1806, au prince de Neufchâtel, en qualité d'officier d'ordonnance. Il avait fait toutes les campagnes de la grande armée jusqu'en 1813, où il devint prisonnier des Russes.

Tandis qu'Alexandre Dumas fils se retire dans la vie privée, dans ce doux nid que lui a fait un récent mariage, Alexandre Dumas père continue à se dépenser avec la prodigalité inépuisable de son opulente nature. L'autre jour, un groupe d'amis célébrait joyeusement chez lui la Saint-Alexandre.

Il continue à donner des conférences très-suivies à la salle Cadet, et il est allé en donner jusqu'à Anvers, au profit d'une œuvre de bienfaisance. Ici et là-bas, le grand romancier a fait éprouver à ses auditeurs une légère déception. Après avoir annoncé une conférence sur Jules César, il a donné au public le récit des exploits léonins de Jules Gérard. Une fois le premier moment de surprise passé, on s'est bien vite consolé de cette déconvenue, en écoutant l'incomparable causeur qui sait rendre intéressant tous les sujets qu'il traite.

Le fameux marronnier du 20 mars n'a fourni qu'une branche imparfaite pour le banquet commémoratif de la rentrée de Napoléon I^{er} à Paris. La réunion était présidée comme à l'ordinaire par M. Belmontet. Les salons de Cate-

lain étaient décorés de drapeaux, d'aigles et d'un spécimen en bronze de la colonne Vendôme, d'un mètre et demi de hauteur, les deux drapeaux de la Pologne et de l'Italie s'unissaient à ceux de la France.

Malgré les extinctions rapides parmi ces vieux soldats de l'Empire, l'assemblée était fort nombreuse. Les places étaient envahies de bonne heure. Cette réunion formait, à elle seule, par l'âge avancé de chaque convive, un ensemble de douze mille ans, deux fois l'âge du monde actuel.

Le président avait eu l'idée ingénieuse de prononcer un discours, non de lui, mais tout entier composé des paroles et des pensées de Napoléon I^{er}. C'était un programme politique d'outre-tombe.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

Le nouveau ministre de l'intérieur, M. le marquis de Lavalette, est né à Senlis, le 25 novembre 1806. Il entra dans le corps diplomatique sous Louis-Philippe et devint secrétaire de légation, à Stockholm en 1837, consul général d'Alexandrie en 1841, ministre plénipotentiaire à Hesse-Cassel en 1846. Rappelé en 1849, il fut nommé, au commencement de 1851, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Constantinople, et, comme le dit M. Vapereau, il occupa ce poste, si difficile alors, jusqu'au moment (février 1853) où, craignant d'être, à cause de ses antécédents dans la question des Lieux-Saints, un obstacle personnel à une conciliation, il demanda à rentrer en France. Le 25 juin de la même année, il fut élevé à la dignité de sénateur. Le 23 mai 1860, il retourna à Constantinople en qualité d'ambassadeur de France, et, en 1863, il fut choisi pour représenter la France à Rome. On sait que M. le marquis de Lavalette fut rappelé après l'avènement au ministère de M. Drouyn de Lhuys.

M. le marquis de La Vallette a pris possession jeudi du ministère de l'intérieur, et a reçu, suivant l'usage, tous les chefs de service de son département.

On annonce, dit l'*Opinion nationale*, que des préparatifs se font en ce moment à Toulon pour un voyage du prince Napoléon en Algérie. L'escadre de la Méditerranée se disposerait à partir et à accompagner le prince vers la fin de mai. Le maréchal de Mac-Mahon insisterait pour que l'Empereur lui-même se déridât à visiter en détail notre colonie africaine.

Le corps de M. de Morny restera au Père-Lachaise, où, comme on sait, il a été déposé dans un caveau provisoire. Il est question d'élever dans ce cimetière, à la mémoire de l'ancien président du Corps-Législatif, un monument qui ne saurait manquer d'avoir

l'élégance de sa taille, la noblesse de ses idées, firent impression sur Raimbaud, une impression telle qu'il demanda une prolongation de congé.

De son côté, Justine, que sa nature délicate tenait au-dessus du milieu où le malheur l'avait jetée, et dont le cœur avait besoin d'épanchement, de son côté, disons-nous, Justine s'était laissée aller au charme de se sentir admirée par un homme supérieur, relativement. Sa vanité s'en était d'abord bien trouvée, puis peu à peu le cœur s'était mis de la partie.

De fin de compte, ils s'aimaient.

Peut-être ne s'étaient-ils pas avoué mutuellement; mais à coup sûr ils s'étaient devinés, et ce que leur bouche n'avait pas dit, leurs yeux l'avaient révélé.

M. Jules Raimbaud était décidé à se prononcer quand la Vieille de la Côte, sur l'avis de la mère nourricière, était venue chercher Justine. Grand chagrin de part et d'autre. Heureusement Justine avait trouvé le moyen de faire savoir à son ami où elle allait.

Eh bien, s'était dit le chirurgien amoureux, j'irai à la Bouille.

Et il était en effet venu. Mais sa présence, qui dans toute autre circonstance eût été pour Justine

un motif de joie immense, fut pour la pauvre enfant la cause d'une grande douleur.

Quant à Jules Raimbaud, la scène dont il avait été témoin l'avait atterré.

— Mendiants! s'était-il dit, mendians! et toute la journée il avait erré dans la campagne en proie à une profonde tristesse.

Nous l'avons dit, Justine était une nature énergique et impressionnable tout à la fois; si elle avait été tout d'abord accablée sous le coup terrible qui venait de la frapper dans sa dignité et dans son amour, elle n'était pas femme à accepter sans lutte les épreuves que lui imposait le sort.

Comme elle avait résolu de réconcilier Jeanne et Magdeleine, elle voulut, — projet plus difficile encore à accomplir, — forcer à s'incliner devant elle ceux-là même qui l'avaient insultée, les contraindre à accepter ses bienfaits, à reconnaître sa supériorité, et faire contribuer ce triomphe à sa réhabilitation aux yeux de Jules Raimbaud; seulement, dans une lutte de bon droit contre l'injustice, elle ne voulut employer que des armes bénies pour ainsi dire, — la charité chrétienne, la douceur. — L'enfant se souvenait toujours de ce verset du *Pater* :

« Pardonnez-nous nos offenses comme nous par-

donnons à ceux qui nous ont offensés... »

Pour échapper aux observations de sa tante, dont le cœur blasé contre l'humiliation, s'étonnait un peu de cette douleur excessive dont elle ne connaissait pas toutes les causes, Justine se jeta sur son lit et feignit de dormir, en attendant l'heure de vépres.

Aux premiers tintements du second coup qui annonçait l'office du soir, elle sauta à terre, essuya ses yeux encore rouges de larmes récentes, mit un peu d'ordre dans sa toilette, et après avoir glissé dans sa poche une bourse assez bien garnie, prit avec sa tante le chemin de l'église.

Ces instants de repos avaient calmé les mouvements tumultueux de son âme, sa physionomie avait revêtu une expression de douceur extraordinaire. Dans son œil noir, encore humide des pleurs versés, on lisait la bienveillance; sur ses lèvres souriantes on devinait de bonnes paroles, toute sa personne enfin avait un cachet de résignation et de dignité qui frappait, portait à la sympathie et commandait le respect: son pas était ferme comme il appartient à celui qui est fort de sa conscience.

Ce n'était plus l'enfant élevée à la campagne, au milieu du bétail; c'était la jeune fille noble, la fille

chrétienne, habituée à commander à de nombreux valets, mais aussi à s'en faire aimer.

Jeanne, tout en marchant à ses côtés, la contemplait avec le plus grand étonnement. Jamais l'enfant ne s'était montrée sous ce jour. C'était une véritable révélation. La fille du prince de Parsfell reconnaissait dans les traits de l'orpheline les signes caractéristiques de la race des Harthem. Elle retrouvait dans ce visage de jeune fille les traits nobles de Justin, et son repentir aidant, elle admirait.

Justine avait son plan arrêté. Elle calcula sa marche de manière à arriver aux portes de l'église quelques instants avant le dernier coup. — A ce moment les cinq ou six mendians qui stationnaient sous le porche, en attendant l'office, devaient être arrivés, et plus d'un retardataire serait témoin de son entrée. Elle raisonnait juste.

Du plus loin qu'on la vit, la démarche à la fois pleine de grâce et de dignité, le regard serein et limpide, le sourire aux lèvres, des groupes se formèrent sur la place.

On se demanda avec étonnement où cette humble enfant, qui deux heures plus tôt sanglotait au banc des pauvres, avait pu prendre des allures de sainte, et quand elle passa jetant un regard affable mais un

une grande valeur artistique, d'après le nom de l'architecte auquel il vient d'être confié. Les travaux seraient poussés rapidement, et dès hier M. Viollet-le-Duc se rendait au Père-Lachaise pour se rendre compte de l'emplacement et étudier le terrain.

— La pluie, la neige et la grêle se sont li guées dimanche, pour empêcher la cavalcade d'Amboise d'avoir lieu. Cette fête est remise à dimanche prochain.

Chronique Locale.

SOUSCRIPTION au profit de la veuve et des enfants du sieur Béhu.

2^e LISTE.

La Société littéraire.....	150 fr.
MM. Frogier, juge de paix...	5
Thoreau de la Martinière.....	5
Paul Mayaud.....	50
M ^{me} de Fos mère.....	40
MM. Ernest de Fos.....	20
Léon de Fos.....	20
Chedeau.....	20
Louvet.....	50
Baillergeau, juge.....	10
Abraham.....	20
M ^{me} Guillon.....	40
Vacquier.....	40
M ^{me} Andrée Vacquier.....	10
MM. Robert Vacquier.....	10
Paul Lambert.....	20
Richard, président hono- raire.....	5
Abellard.....	5
Un anonyme.....	3
Vée.....	20
Total de la liste précédente...	145
Total général.....	688 fr.

Un détachement du 86^e de ligne, allant de Tours à Angers, passera à Saumur dimanche 2 avril. Il se compose de 3 officiers et 66 hommes.

La loterie de Saint-Vincent-de-Paul sera tirée jeudi prochain 6 avril, à 2 heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville.

Les personnes qui voudraient envoyer des lots sont priées de les déposer chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville, ou au siège de la Société, rue du Puits-Tribouillet.

COUR IMPÉRIALE D'ORLÉANS.

Chambre des Appels de police correctionnelle.

Présidence de M. VILNEAU.

Audiences des 13, 14, 15 et 16 mars 1865.

AFFAIRE CASTEX.

En 1862, la justice découvrit dans l'arrondissement du Blanc un grand nombre de méfaits commis par abus de confiance dont une

soixantaine d'individus, dits *plumassiers*, se rendaient coupables. M. le juge d'instruction du Blanc fut saisi de l'affaire et une vaste information, dans laquelle on n'entendit pas moins de 1,445 témoins, fut suivie contre les inculpés. Il fut établi que, parcourant les campagnes, ces plumassiers retiraient de chaque lit qu'on leur donnait à nettoyer une certaine quantité de plume qu'ils s'approprièrent ainsi frauduleusement.

Au cours de l'instruction, M. Castex, négociant important à Châtellerault, fut impliqué de complicité par recel, comme ayant acheté des plumassiers tout ou partie de la plume détournée par eux.

L'affaire portée devant le tribunal du Blanc, les prévenus principaux furent condamnés et M. Castex fut acquitté par le motif qu'il n'était pas établi qu'il eût connu l'origine délictueuse des marchandises qu'il avait achetées.

Sur l'appel du ministère public, la cour de Bourges infirma le jugement en ce chef et condamna M. Castex; celui-ci se pourvut contre l'arrêt qui fut cassé et l'affaire fut renvoyée devant la cour d'Orléans pour statuer à nouveau sur l'appel du jugement du Blanc.

La cause fut appelée à l'audience du 13 mars. Le prévenu se présenta assisté de sa jeune femme et de sa famille. M^e Lecoy, avocat du barreau d'Orléans, était au banc de la défense; M^e Crémieux, qui devait prêter aussi l'appui de son talent à M. Castex, retenu par une indisposition, n'a pu arriver pour la première audience.

Le rapport fut présenté par M. le conseiller Leroux. Malgré les détails infinis, malgré l'immensité des dossiers, ce magistrat a exposé le procès d'une façon si complète et si claire, qu'il l'a fait complètement connaître. M. le président Vilneau procéda ensuite à l'interrogatoire du prévenu. M. le président, que la cour, le barreau et tout le ressort vont avoir la douleur de perdre par la retraite d'âge, a montré toute la sagacité, toute la force, toute la connaissance du dossier qui l'ont distingué d'une façon si remarquable dans le cours de sa longue carrière. La séance a été levée à près de six heures.

L'audience du 14 a été consacrée au réquisitoire du ministère public et à la plaidoirie de M^e Crémieux.

M. le premier avocat général Petit a relevé avec beaucoup de talent et de soin toutes les charges de la prévention, et soutenu avec une grande énergie l'appel du jugement de première instance.

M^e Crémieux a pris aussitôt la parole, et, dans une discussion d'une éloquence sympathique et entraînée, il a combattu la prévention; il en a pris le système général et en a montré les faiblesses: il a relevé les grands principes du droit, est entré dans l'examen des faits, et a fini par des paroles auxquelles tout l'auditoire s'est associé pour exprimer à

M. le président les regrets que sa retraite fait éprouver.

A l'audience du 15, M. le premier avocat général a pris la parole, et, dans une réplique qui n'a pas duré moins de deux heures, s'est montré digne de son habile adversaire par une éloquence élevée et une discussion complète de ses moyens.

M^e Lecoy a pris à son tour la parole. A l'éloquence a succédé une dialectique serrée. Une connaissance profonde du dossier a permis à l'avocat de prendre tour à tour toutes les charges de la prévention et de les détruire une à une, de la façon la plus complète et la plus victorieuse. Il a montré Castex dans sa maison commerciale, ses livres parfaitement tenus, et qui mentionnent toutes les opérations qu'on lui reproche, sa correspondance avec les plumassiers, démontrant les rapports de marchand à marchand, les lettres reçues toutes conservées en liasses, les lettres écrites toutes portées sur le livre de copies. Il a montré par l'expertise faite par les ordres de la justice, que M. Castex payait à ses vendeurs la marchandise au prix qu'elle valait, il a établi qu'il était sans intérêt aucun à traiter avec eux, et quand, après une longue plaidoirie écoutée avec la plus scrupuleuse attention, il a peint l'intérieur du ménage de M. Castex, la simplicité et les douceurs de la vie de famille dans lesquelles vit celui que l'on a accusé, et qu'il a demandé s'il était possible de croire que M. Castex ait voulu perdre son honneur, sa fortune, sa position, sa liberté, pour affronter les risques d'une complicité sans profit, la conviction était faite, personne ne doutait de l'acquiescement.

En effet, la cour a rendu le lendemain un arrêt qui a renvoyé M. Castex de la poursuite, et dont voici les termes:

- « La cour, rapportant son délibéré ordonné » à l'audience d'hier;
- » Vu l'arrêt de renvoi rendu le 24 novembre 1864 par la cour de cassation;
- » Statuant sur l'appel interjeté par M. le » procureur impérial près le tribunal de pre- » mière instance du Blanc, d'un jugement » rendu en matière correctionnelle par ledit » tribunal, le 25 janvier 1864, en ce qui con- » cerne la prévention de complicité par recel » imputée à Castex;
- » Adoptant les motifs exprimés au jugement » prédaté;
- » Met l'appellation à néant, ordonne que le » jugement attaqué sera exécuté selon sa forme » et teneur;
- » En conséquence, renvoie Raymond Cas- » tex des fins de l'appel sans dépens.
- » Fait et jugé. »

Les parents de M. Castex se pressent autour de lui et le tiennent étroitement embrassé; leurs larmes mêmes ont été contagieuses, car on en a vu couler aussi dans l'auditoire nombreux qui n'a cessé de témoigner jusqu'au der-

nier instant tout son intérêt pour le malheureux négociant si fatalement compromis.

La foire de Varennes sous-Montsoreau se tiendra le 5 avril.

Aucun droit de place ne sera perçu.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

M. le marquis de Lavalette, ministre de l'intérieur, a prêté serment mercredi entre les mains de l'Empereur, au palais des Tuileries, en présence de M. Rouher, ministre d'Etat.

La commission mexicaine chargée par l'empereur Maximilien d'aller traiter avec le saint-siège l'affaire des biens du clergé et la question de concordat, a quitté Paris jeudi pour aller s'embarquer à Marseille et se rendre par Civita-Vecchia à Rome.

M. Velasquez de Léon et Mgr Ramirez sont partis avec le général Marquez, qui, après avoir passé la semaine sainte à Rome, ira s'embarquer à Trieste pour Constantinople.

Le conflit entre la Chambre des députés de Prusse et le gouvernement vient de se caractériser avec une force nouvelle par le vote de la commission militaire, qui a repoussé, à la majorité de 11 voix contre 8, l'amendement proposé par le général Stavenhagen, dans le but d'opérer la conciliation, et demandant de fixer légalement l'effectif de l'armée en temps de paix à un maximum de 180,000 hommes.

Une dépêche de Copenhague a annoncé que tous les ministres du cabinet danois avaient demandé à se retirer, à l'exception des ministres de la guerre et de la justice.

Nous apprenons aujourd'hui que le roi, jusqu'à présent, a refusé d'accepter leur démission.

Pour les dernières nouvelles: P. GODERT.

BULLETIN FINANCIER.

La rente 3 0/0 s'est améliorée sensiblement cette semaine, et a regagné une partie de son coupon. Rien n'est plus rationnel que cette hausse, puisque les capitaux qui forment la clientèle des fonds publics sont ceux qui se contentent d'un revenu modéré, et se préoccupent surtout de la sécurité et de la facile réalisation des placements. Lorsque le Trésor réduit à 2 1/2 0/0 l'intérêt de ses bons à trois mois, et que la Banque de France est à la veille d'abaisser le taux de l'escompte à 5 0/0, l'argent trouve un avantage incontestable à se tourner vers les rentes 3 0/0 et 4 1/2, qui lui assurent un revenu plus élevé.

Les valeurs de spéculation sont peu agitées, et le Crédit mobilier, qui concentre sur lui la plus grosse partie des opérations à terme, n'a éprouvé que des fluctuations peu importantes. Il a fait 880 et reste bien tenu à 870. Le Comptoir d'escompte est de-

fondes; de celles que rien n'altère et que l'adversité rend plus puissantes encore.

Parti ! murmurait-elle en interrogeant vainement la route, parti sans me voir... sans m'entendre...

Et elle pleurait en silence, essayant de dérober la vue de ses larmes à la vieille Jeanne, cause involontaire de ce chagrin.

Quand vint la nuit, Justine se retira dans le modeste cabinet où Jeanne lui avait dressé un lit et, accablée de fatigues et d'émotions, elle s'endormit, non pas de ce sommeil calme et réparateur auquel elle était habituée, mais d'un sommeil lourd, oppressé, peuplé de rêves et de visions pénibles.

Tantôt elle voyait Madeleine prête à la frapper d'un coup de couteau; tantôt c'était Raimbaud qui conduisait cette femme à l'autel; tantôt encore c'était elle-même qu'elle voyait couverte de haillons, menant aux portes de l'église et recevant une aumône de la main même du chirurgien de marine.

Jeanne aussi rêvait; mais rêvait éveillée. Elle songeait au présent, à l'avenir. Elle se demandait avec appréhension quel serait le dénouement de tout ceci et ce qu'elle allait faire pour sortir de cette position équivoque.

(La suite au prochain numéro.)

peu protecteur aux uns et aux autres, elle parut tellement au-dessus de tous, que la plupart de celles qui l'avaient honnie la saluèrent machinalement.

Mais la surprise fut à son comble quand on la vit s'arrêter devant les pauvres. Ceux-ci subissant l'influence de ce doux regard, tendirent les mains en psalmodiant leurs monotones lamentations. A chaque mendiant Justine donna ostensiblement deux sous, — aumône considérable au village et surtout à la Bouille. Les commères ouvraient des yeux à voir dans leurs oreilles.

Sans avoir l'air de faire attention à la stupéfaction générale, Justine, conduisant toujours sa tante, non moins étonnée que les curieux, entra dans l'église et alla se placer sur le banc de chêne choisi par elle. Or, c'était celui de Madeleine, et la rancunière paysanne s'y trouvait déjà.

En voyant Justine s'asseoir auprès d'elle, Madeleine s'était levée rouge de colère; elle allait apostropher les deux femmes, quand Justine, qui avait compris ses intentions, l'arrêta du geste en donnant à sa voix naturellement mélodieuse une inflexion de bienveillance:

— Ne vous dérangez pas, madame, nous ne sommes pas bien grosses!

Et de la main elle lui indiqua sa place.

Magdeleine resta suffoquée, la bouche béante; elle eût préféré une menace au lieu de cette douceur angélique.

Elle voulut se regimber; mais d'un regard Justine lui coupa la parole, et Madeleine retomba sur son siège, étonnée elle-même de ce qu'elle éprouvait.

Justine fit le signe de la croix et commença sa prière.

L'ébahissement était général.

Les vèpres se passèrent sans incident. A la sortie, Jeanne et Justine furent saluées humblement par les pauvres rangés sur leur passage. La plupart des hommes se découvrirent; mais parmi eux Justine chercha vainement le chirurgien de marine.

Son cœur se serra; elle fit cependant bonne contenance et s'éloigna calme en apparence. Son départ fut presque un triomphe comme sa conduite à vèpres avait été une victoire.

Il n'en fut pas ainsi de la Madeleine. Raillée impitoyablement elle dut dévorer sa honte et se retira la rage dans l'âme, en jurant de se venger. Se venger de quoi? — de ce que celle qu'elle regardait comme son ennemie paraissait animée d'un rare esprit de conciliation, et ceux qui devinèrent ses in-

tentions haineuses tremblèrent pour la Vieille de la Côte et sa jeune compagne, car ils savaient que la Madeleine était capable de tout... même d'un crime.

V. — ORGANISATION NOUVELLE.

Irritable et aigre à l'excès, Jeanne ne comprenait pas la conduite pleine de mansuétude de la jeune fille. Elle se demandait par quelle force de volonté Justine avait pu triompher ainsi d'elle-même? comment quelques heures lui avaient suffi pour oublier des injures aussi vives, aussi cruelles. Ces sentiments étaient loin du cœur de l'irascible femme; mais elle n'en admirait pas moins l'excellent naturel de Justine.

De son côté, Justine, satisfaite d'elle-même, remerciait intérieurement le Ciel des résultats inespérés qu'elle avait obtenus. Déjà, à ses yeux, le jour n'était pas éloigné où, dans tout le village elle et Jeannette ne compteraient plus que des amis, — la jeune fille oubliait Madeleine.

Au milieu de cette satisfaction que donne la conviction d'un devoir accompli, Justine était triste pourtant. C'est que la pauvre enfant songeait à ses amours, amours innocentes, il est vrai, mais pro-

mandé à 940. Il vient d'entreprendre et de terminer avec un éclatant succès l'émission de l'Emprunt tunisien.

Sur le marché des chemins de fer, on remarque la hausse croissante des lignes françaises et la défaveur persistante des valeurs étrangères. Les obligations sont bien tenues, et se ressentent, plus que

tout autre placement, de l'abondance des capitaux.

Sur le marché industriel, il n'y a de remarquable que la hausse de l'immobilière, qui est très-demandée de 320 à 325. Le Quartier neuf du Luxembourg se place couramment à 295.

L'attention des capitalistes est appelée depuis quelque temps sur une BANQUE NATIONALE hypothé-

caire du commerce, de l'industrie et des travaux publics; cette Société émet des actions garanties par la propriété foncière et immobilière des propriétaires adhérents, et représentant des opérations appuyées elles-mêmes sur de nouvelles garanties hypothécaires. Le placement des actions se fait au siège de la Société, 42 bis, rue Réaumur; elles rap-

portent un intérêt de 3 0/0, plus un dividende équivalent. La devise de la Société est celle-ci: Les propriétaires administrés par eux-mêmes; les porteurs d'actions garantis par la propriété foncière c'est-à-dire la garantie pour tous. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant

Faillite du Comptoir d'Escompte de Saumur.

MAISON ARRAULT ET C^{ie}.

4^e dividende de 6 0/0.

MM. les créanciers de la faillite sont prévenus qu'un 4^e dividende de 6 pour 100, à valoir sur le montant de leurs créances, sera distribué les 6, 7 et 8 avril 1865.

Ils sont invités à se présenter, les 6, 7 ou 8 avril 1865, de 10 heures du matin à quatre heures du soir, au bureau des syndics, rue des Basses-Perrières, 12, à Saumur, pour retirer leurs mandats de paiement.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué, s'exposent à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la Caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourront en résulter seront à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite Arrault et C^{ie};

LAIK. FOUQUET.

Saumur, 20 mars 1865.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le mercredi 5 avril 1865, à une heure après midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Presbytère, n^o 5, derrière l'église de Nantilly, et appartenant actuellement à la congrégation de Sainte-Anne.

Cette maison, qu'habitait autrefois M. le curé Minier, consiste en salle à manger, office, cuisine, et chambre de domestique, au rez-de-chaussée; salon de compagnie et chambre à coucher au premier étage; deux chambres au second étage; grenier, cour, autre corps de bâtiment dans la cour, petit corps de bâtiment dans l'ancienne basse-cour, et jardin.

Les terrasses qui dominent le jardin ne feront pas partie de la vente. (157)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^e Une MAISON NEUVE, avec remise et écurie, située à Saumur, rue du Petit-Mail, en face la rue des Basses-Perrières.

2^e Une AUTRE MAISON NEUVE, située à Saumur, rue de Nantilly.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve MARTIN, rue des Basses-Perrières, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

PRÉS, dans les prairies du Bourg, de Varrains, de Mollay et des Champs, communes de Saumur, Varrains, S-Just et Artannes; — maisons à Varrains et à Rougeville; vignes et terres à St-Cyr, St-Just, le Coudray, Artannes, Méron et Montreuil.

Voir pour le détail les affiches.

S'adresser, pour traiter, à M. BOUTIN-CHAPELLE, à Saumur, rue de Bordeaux, à M. CHAPELLE, à Saumousay, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{me} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A EMPRUNTER 9,000 fr. à rente viagère. Bonne hypothèque. (134)

M. MOTAIS, ancien notaire à Tigné, expert à Vihiers.

ON DEMANDE à emprunter quatre-vingt mille francs, par 1^{re} hypothèque sur des immeubles valant dix fois plus.

S'adresser à M. MOTAIS expert à Vihiers. (135)

Etudes de M^e COTTANCEAU, notaire à la Chapelle-saint-Laurent, et de M^e TEXIER, notaire à L'Absie (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

LA BELLE

MÉTairie DU VERDON

Située en la commune de Chanteloup, canton de Moncôtant,

Contenant cinquante-huit hectares,

Elle est traversée par la route d'Angers à Niort, à 6 kilomètres de Bressuire, à peu de distance des chemins de fer d'Angers à Niort et des Sables à Paris. (141)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MATÉRIEL

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 4 avril 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente aux enchères du matériel de M. BELLEST fils, marchand de fruits pour Paris.

Il sera vendu:

Environ 300 paniers servant à expédier: abricots, poires, pommes, fraises, haricots, etc., corbeilles et caisses pour fruits, bascules et leurs poids, mesures en bois, carriole, charrette à bras, accessoires d'une grande charrette, plusieurs harnais, outils et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le mardi 4 avril 1865, à 2 heures, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, à M^{me} veuve BELLEST.

Il sera vendu:

Armoire, buffet, tables, bureau, chaises, lits, secrétaires, panne à lessive, fusils, pistolets, bouteilles et fûts vides et autres objets.

On paiera comptant plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le jeudi 6 avril 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, à l'ancien hôtel du Belvédère, à Saumur, chez M. Aubert, receveur de navigation, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu:

Ameublement de salon, ameublement de salle à manger, table à rallonges, chaises en latanier et garnies, armoire à glace, commodes, plusieurs beaux lits, glaces, dont une très-grande, table à jeu, guéridon, fauteuils Voltaire, pendules, une très-belle garniture de cheminée, candélabres bronze antique, une bacchante en bronze, signée Barbédienne, une superbe étagère fermée et vitrée, acajou moucheté et palissandre, quantité de jolis objets d'étagères, jolies gravures encadrées, peinture, cuillère en vermeil, bons vins en bouteilles, porcelaine, cristaux, un grand tapis et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

A LOUER

OU A ARRENTER

UN VASTE MAGASIN

Rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves.

Pour entrer en jouissance de suite, **GRANDE ET BELLE MAISON**

DE COMMERCE.

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Servant à l'exploitation d'un commerce de liquides, avec écurie à 2 chevaux, remise, cour, pompe, jardin, etc.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, rue de Bordeaux, n^o 25, Saumur.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PAVILLON

(QUATRE PIÈCES),

Rue du Palais-de-Justice, n^o 3.

S'adresser à M. Léon DUVAU, ou à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14. (56)

A CÉDER

UNE AUBERGE

Rue St-Nicolas, n^o 8, à Saumur.

ON DEMANDE

UNE DEMOISELLE de 20 à 30 ans, pour tenir un emploi facile dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

Chirurgien-Dentiste,

Quai de Limoges, 117, Saumur,

Fait, comme par le passé, toutes les opérations de l'art dentaire, pose des dents artificielles en tous genres.

BUREAU DE PLACEMENT

Pour domestiques des deux sexes,

M. et M^{me} FICHOU,

Rues Saint-Jean et de l'Ancienne-Messagerie,

Maison de M. GERVAIS, au 1^{er}.

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

CHAPELLERIE EN TOUS GENRES,

Rue St-Jean, à Saumur.

MAISON BRAZIER,

FÉLIX MOINSON,

Successeur.

Dans cet établissement, les parents trouveront désormais les **Articles Nouveautés** pour enfants.

Un conformateur mécanique, pour les mesures de têtes, est tenu à la disposition des clients. (123)

On demande UNE DEMOISELLE connaissant le commerce des nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de **JOANNETTE** Grand Hôtel.

pour 1865. BAINS ET DOUCHES. Etablissement hydrothérapique.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines,

LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines,

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur: M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

MALADIE DU SANG.

TRESOR DE LA SANTÉ

GRAINE de MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande).

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 MARS.			BOURSE DU 31 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 55	» 20	» »	67 45	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	95 80	» »	» 40	95 »	» »	» 80
Obligations du Trésor.	448 75	» »	» »	448 75	» »	» »
Banque de France.	3520 »	20 »	» »	3520 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1288 75	» »	3 75	1288 75	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Agricole.	750 »	» »	10 »	760 »	10 »	» »
Crédit industriel.	725 »	» »	3 75	725 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	847 50	» »	7 50	831 25	» »	16 25
Comptoir d'esc. de Paris.	940 »	15 »	» »	935 »	» »	5 »
Orléans (estampillé).	927 50	» »	» »	927 50	» »	» »
Orléans, nouveau.	837 50	» »	2 50	860 »	2 50	» »
Nord (actions anciennes).	1043 75	11 25	» »	1043 75	» »	» »
Est.	532 50	2 50	» »	532 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	975 »	1 25	» »	970 »	» »	5 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	587 50	» »	2 50	588 75	1 25	» »
Ouest.	552 50	1 25	» »	551 25	» »	1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1780 »	» »	» »	1775 »	» »	5 »
Canal de Suez.	452 50	» »	6 25	455 »	2 50	» »
Transatlantiques.	520 »	2 50	» »	520 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 10	» 30	» »	65 20	» 10	» »
Autrichiens.	» »	» »	» »	436 25	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	540 »	» »	» »	543 75	3 75	» »
Victor-Emmanuel.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	275 »	» »	1 25	272 50	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	557 50	» »	7 50	557 50	» »	» »
Saragosse.	377 50	» »	2 50	377 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	222 50	» »	» »	222 50	» »	» »
Portugais.	242 50	2 50	» »	250 »	7 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	313 75	» »	» »	315 »	» »	» »
Orléans.	300 »	» »	» »	298 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	297 50	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	300 »	» »	» »	297 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.